



# Fiche 34 : L'accident du travail en 7 questions

23 juillet 2015

## L'accident de travail en 7 questions

Fiche 34 - juillet 2015



**Connaître ses droits  
pour les faire appliquer**

Victime d'un accident du travail (ou d'un accident de trajet) vous bénéficiez de certains droits, mais vous avez également des obligations. En effet, vous devez informer rapidement votre employeur, pour qu'il puisse en faire une déclaration à la CPAM et pour que vous puissiez bénéficier de la prise en charge et de l'indemnisation de votre incapacité temporaire à travailler.

- Emplacement : [inFORMER LES SALARIÉ-ES > Connaître vos droits > Les fiches Connaître ses droits >](#)
- Adresse de cet article :  
<https://solidaires.org/Fiche-34-L-accident-du-travail-en-7-questions>